

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le deux du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, à la salle du Conseil.

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27/06/2020

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Noémie VILLARD ; Mme. Claudie BARCET ; M. Cédric FONT ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Mariane MASSON ; Mme. Marie Line BALMONT ; Mme. Elodie MARION ; M. Romuald BANSE ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Yves MAHY ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Maurice PETRE, M. Laurent GIAUFFRET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mariane MASSON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 04/06/2020

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

1. PRÉSENTATION DU BUDGET AUX ÉLUS

M le Maire a préparé une présentation sur le budget communal expliquant les grandes lignes de son élaboration et donne les montants du budget primitif 2020 ainsi que les principales dépenses et recettes

2. FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Parmi les élus 13 sur 15 sont nouveaux. Mme. la 2^o adjointe présente l'offre de formation de l'Association des Maires de France. Cette formation est personnalisée et peut se faire sur deux jours à l'automne et sur le territoire, il est possible de regrouper plusieurs communes. Les thèmes suivants seront abordés :

- Les fondamentaux de début de mandat
- Le statut de l' élu local
- Les fondamentaux de l'intercommunalité
- Les fondamentaux de l'urbanisme
- Elaboration d'un budget

3. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Lors de l'installation du Conseil Municipal, il avait été pris les anciennes thématiques de la CCHL, CCFL et CCCL. Il convient modifier les thématiques des différentes commissions de la CCMDL.

COMMISSION	REPRESENTANT
AGRICULTURE / FORETS	NC
ASSAINISSEMENT / RIVIERES	Romuald BANSE
BATIMENTS / PATRIMOINE	
CULTURE	Isabelle BALLAS
ECONOMIE	Benoit VERNAISON
FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE	NC
GESTION DES DECHETS	Yves MAHY
PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE	Mariane MASSON
RESSOURCES HUMAINES	NC
SOLIDARITES	Marie Thérèse FAYOLLE
TOURISME	Elodie MARION
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Cédric FONT
URBANISME / HABITAT / TRANSPORT	Noémie VILLARD
VOIRIE	Laurent GIAUFFRET

4. COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION	Date 1 ^o réunion
URBANISME	17 juillet 2020 – 20H30
SPORT / LOISIR / JEUNESSE	20 juillet 2020 – 20H30
DEVELOPPEMENT DURABLE	21 juillet 2020 – 20H30
FINANCES / BUDGET	22 juillet 2020 – 20H30
BATIMENTS COMMUNAUX	23 juillet 2020 – 20H30
AFFAIRES SCOLAIRES	27 juillet 2020 – 20H30
COMMUNICATION / PATRIMOINE	8 septembre 2020 – 20H30
ECONOMIE / AGRICULTURE	14 septembre 2020 – 20H30
VOIRIE	21 septembre 2020 – 20H30
FLEURISSEMENT	A convenir

DELIBERATIONS : Adoptées à l'unanimité

1	Subvention OGE : 20 000 € seront versés en juillet 2020 suite aux difficultés financières rencontrées
2	Droit à la formation des élus : M. le Maire explique qu'au cours de la première année de mandat, les élus ayant reçu une délégation ont l'obligation de se former et qu'il faut délibérer dans les trois mois. Les orientations sont les suivantes : urbanisme, fonctionnement d'une collectivité territoriale, budget. Les crédits ouverts à ce titre sont à hauteur de 700€.
3	Détermination dans lesquelles seront traitées les questions orales : Les communes de moins de 1000 habitants n'étant pas obligées d'adopter un règlement intérieur, une délibération spécifique doit être adoptée sur les conditions dans lesquelles seront traitées les questions orales, elles doivent être présentées à M. le Maire 48H à l'avance et le temps imparti pour le débat sera de 30 minutes.
5	Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales : Une commission de contrôle doit être créée, elle se réunit obligatoirement une fois par an, composée de 3 membres : <ul style="list-style-type: none">- Un conseiller municipal titulaire / un conseiller suppléant- Un délégué désigné par M. le Préfet- Un délégué désigné par le TGI Cette commission contrôle les décisions de M. le Maire concernant les inscriptions et les radiations et des électeurs. Elle s'assure de la régularité et statue sur d'éventuels recours. Le conseil municipal à l'unanimité désigne Marie Thérèse FAYOLLE comme déléguée titulaire et Marie Dominique CHEVRON, comme déléguée suppléante.

1. QUESTIONS DIVERSES

- ADOPTE UNE POULE : Le projet consiste en l'adoption de poules de réforme pour réduire les déchets organiques dans les poubelles. Pour participer il faut répondre avant le 15 septembre. La commune de Larajasse a installé un poulailler et des familles à tour de rôle s'occupent de l'entretien.
- PETITES FLACHES : Réunion le 7 juillet avec le géomètre pour déplacer le chemin rural existant afin d'arranger les propriétaires. Les conseillers donnent leur accord.
- STEP : Mise en route le 8 juillet 2020, en fin de mois les travaux seront terminés.
- Thomas GASSILLOUD : M. le Maire rencontrera M. le Député le vendredi 3 juillet en Mairie, il est prévu qu'il assiste au conseil municipal, les conseillers pourront lui poser leurs questions.
- BATIMENTS COMMUNAUX : le 10/10/2020 à 10 H, visite des bâtiments de la commune avec l'ensemble des conseillers
- OFFICE DU TOURISME : Une sortie est organisée sur le thème des plantes médicinales, la commune offre habituellement un goûter
- LA FABRIK : sollicite la location d'une salle de réunion le 13/09/2020 gracieusement pour organiser une brocante musicale
- TOUR DE FRANCE : traversée de la commune le 12/09/2020 vers 16H45, il serait intéressant de publier un article dans l'Echo des Courtines pour organiser un événement, une réunion sera prévue le 16/07/2020 pour fédérer toutes les idées

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le **03/09/2020 à 20H30**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23h00.

Le Maire,
Benoit VERNAISON

